

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/07/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Jean-Paul MOREL, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY

Absents : Michel BACCONNIER, Andrée LIGONNET, Bénédicte KREBS, Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Jean-Marc PIREAUX, Norbert SANCHEZ CANO, Claude BERENGUER, Pascale RICCITIELLO, Virginie SUDRE, Daniel TANNER, Laurent PASTOR, Nicole MAUCLAIR, Charles NECTOUX, David CICALA, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Thierry VACHON, Armand AVEDIAN, Patrice SAUMON, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2019.07.08.6

OBJET : Demande de subvention de l'atelier "Potageons ensemble" auprès du Département de l'Isère

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement social rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Atelier « Potageons ensemble » situé aux Jardins du Merlet a été créé en 2011 afin de proposer une activité de jardinage à tous les Saint-Quentinois désirant jardiner en groupe, s'impliquer dans des projets, valoriser et partager leur savoir-faire afin de créer du lien social et développer des solidarités.

Dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, le travailleur social du CCAS utilise cette action en orientant les personnes les plus éloignées de l'emploi pour :

- Retrouver un rythme de vie, un cadre de travail,
- Participer au montage et à la réalisation de projets collectifs,
- Valoriser les compétences,
- Favoriser la prise d'initiative, l'entraide, l'engagement,
- Développer la confiance en soi.

Pour certaines personnes, l'Atelier « Potageons ensemble » est une étape intermédiaire à la reprise d'emploi. A ce titre, une subvention d'un montant maximum de 5 000 euros auprès du Département peut être sollicitée.

L'octroi de cette subvention permettrait de financer entre autre le projet « Fête au Jardin » où seront proposés des ateliers thématiques, un troc de plantes, des animations et l'intervention de professionnels sur la journée.

L'obtention d'une subvention de 5 000€ représenterait 20,31% du budget total annuel de l'Atelier « Potageons Ensemble ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la demande de subvention à effectuer auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la Conférence Territoriale des Solidarités.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à établir un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 08/07/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 12 juillet 2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190708-lmc15468-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.